



Le Petit Eudiste

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE-X
PRIEURÉ SAINT-JEAN-EUDES

TRIMESTRIEL - N° 199 - MAI 2016 - 1€

La subversion de la morale catholique

1

Boîte à outils de l'éducation

2

Henri VIII, 1991-2047

7

Pie XII versus François

8

Saint Louis-Marie Grignion et la Vendée

10

Chronique du prieuré

12

La subversion de la morale conjugale

Après les synodes extraordinaire et ordinaire sur la famille qui permirent au pape et à son entourage de se livrer pendant deux ans aux grandes manœuvres du conditionnement, de la manipulation et du mûrissement des esprits ; après un scandaleux Motu Proprio sur la procédure et les nouvelles causes de nullité de mariage promulgué le huit septembre dernier, une Exhortation apostolique de conclusion vient de paraître, *Amoris Laetitia*, le dix-neuf mars. Elle introduit la morale de situation dans son chapitre 8. Il me suffira de reprendre en bref les appréciations autorisées qui ont paru sur ce sujet.

En vertu d'un pseudo *principe de gradualité* qui voudrait qu'on n'est pas tenu sur le moment au plein

accomplissement de la loi divine, l'Exhortation fait du concubinage, occasion prochaine de péché s'il en est, une occasion de mariage... Elle remet les pécheurs publics en général et les *divorcés remariés* en particulier, au jugement de leur conscience. Dans ce document pontifical, le principe protestant du libre examen est introduit. La loi naturelle, explicitée pas les 6^{ème} et 9^{ème} commandements se voit ainsi ravalée au rang de simple *source d'inspiration*. L'homme remplace Dieu ! Nous sommes en plein subjectivisme et donc en plein relativisme. Telle est la nouvelle morale du pape François. Elle re-présente en tant que telle une occasion de ruine spirituelle pour toute l'Église. Les conséquences



Prieuré Saint-Jean-Eudes
1, rue des Prébendes
14 210 Gavrus
Tél. : 02 31 08 03 85
Fax : 09 82 62 21 94
14p.gavrus@fsspx.fr

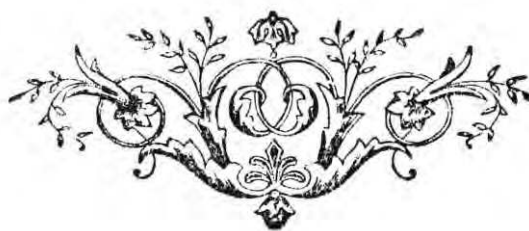
suivent déjà : aux Philippines, en Italie (Cf. Dici n°334 – Editorial du 22 avril). Dans les faits, le mariage ne sera plus nécessaire, et son indissolubilité sera contournée. Comprenez que les développements des chapitres précédents, s'ils peuvent être justes et beaux, pour certains d'entre eux, sont dévalorisés, déclassés, démonétisés sur le champ par ce funeste chapitre huit qui *nolens volens* bénit la licence morale et qui, bien loin d'aider les pauvres pécheurs à se réconcilier avec leur Dieu Sauveur, les conforte dans leur péché. Obturer, cautériser les consciences et mettre en grave danger le salut éternel des âmes, est-ce cela la miséricorde, est-ce cela la pastorale à laquelle nous sommes invités ? La nouvelle traduction de la parole du Seigneur à la femme adultère serait-elle : « Va et continue de pécher » ? Qui pouvait imaginer, il y a peu encore, qu'un pape se dresserait contre les commandements de la deuxième Table, contredirait l'enseignement exprès de Notre-Seigneur sur le mariage et ses propriétés pour admettre *la morale de situation* au sujet de laquelle le pape Pie XII disait, le 18 avril 1952, lors d'un congrès réunissant les jeunesses féminines catholiques : « Jamais l'Église ne l'acceptera ! » Jusqu'ici, on pouvait dire sans y regarder de trop près, que les papes Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI avaient tenu les conclusions de la morale

malgré l'adoption de soubassements personalistes. Mais l'Église ne cesse de s'ouvrir au monde pour lequel « la vérité n'est pas plus immuable que l'homme lui-même, puisqu'elle se développe avec lui, en lui et par lui » (proposition condamnée du décret *Lamentabili* de saint Pie X) ; elle rend les armes devant les exigences d'un monde pourrissant dans le vice ; elle en adopte ou du moins en accepte les mœurs corrompues.

Comment ne nous récrierions-nous pas, nous prêtres, avec véhémence ? Si nous admettions cette subversion radicale de la morale, comment conforterions-nous à l'avenir les parents qui – au risque d'être incompris et rejetés – mais pour l'amour vrai de leurs enfants égarés, pour aiguillonner leur conscience, se font une sainte et douloureuse violence de refuser sous leur toit le compagnon ou la compagne de leurs dérèglements ? Devrons-nous dénigrer cet héroïsme et le taxer d'exagération ?

Pour que le Seigneur Jésus règne dans nos familles, plaçons ce bon, ce nécessaire, et peut-être ultime combat – au dire de Sœur Lucie de Fatima – sous la protection du Cœur Immaculé de Marie.

Abbé Ph. Nansenet



Boîte à outils de l'éducation

Les ermites exceptés, tous les hommes ont des relations sociales qui leur demandent de poser des actes de gouvernement. Ils occupent régulièrement ce poste délicat où il s'agit, par un moyen ou un autre, de pousser un être humain à poser certains actes. Les parents eux-mêmes ne cessent, en éducation, de chercher à faire poser par leurs enfants certains actes.

Ces quelques lignes voudraient décrire d'une part ce sujet du gouvernement qu'est l'être humain, et, d'autre part, donner les divers moyens de le faire agir selon notre volonté.

Notions de psychologie

L'homme est un animal raisonnable. Curieuse bête qui nourrit une âme spirituelle !

L'homme est un animal. . .

Nous savons tous que nous avons cinq sens externes mais combien savent que nous possédons quatre sens internes ? Surtout nous connaissons nos sentiments, mais savons-nous qu'ils s'appellent en réalité des passions¹, que nous en comptons onze et que c'est le levier indispensable de tout gouvernement humain ?

Par exemple, lorsque je rentre dans la cuisine à midi et que l'odeur du chocolat frappe mon odorat, mon âme animale ressent la passion de désir qui s'exprime physiquement par la salive... Ou alors, quand je dois affronter un désaccord, mon ventre se serre, mon cœur palpète, parfois même mes mains tremblent, c'est la colère qui monte. Dans une activité où je brille, vient-il une difficulté, je ressens l'audace et l'exaltation de mes facultés. Ou bien, si cela semble insurmontable, c'est la crainte qui se fait jour et mes capacités me semblent alors amoindries. La première de toutes ces passions est bien sûr l'amour, mais précisons bien qu'il ne s'agit que de l'amour sensible qui n'est pas toujours raisonnable.

Ainsi les passions sont des mouvements de l'âme, animale, vers un bien à conquérir ou au contraire pour fuir un mal. Ces mouvements de la partie appelée « appétitive » de l'âme sont toujours accompagnés d'un mouvement physique du corps, plus ou moins marqué selon les caractères et selon chaque passion, la colère étant la plus violente.

Comment naissent les passions ? Lorsqu'elles rencontrent leur objet, réel ou imaginé. Voyez : imaginez un bon gâteau, celui que vous préférez, sa couleur, son odeur, sa consistance... et vous aurez faim. À moins que vous ne sortiez du déjeuner ! Ce qui montre alors qu'on peut arrêter une passion en retirant à son objet son intérêt. Pour cela on peut fuir physiquement l'objet de la passion, on peut occuper son imagination à autre chose ou bien la volonté peut se fixer sur une argumentation de l'intelligence.

La colère est spécialement communicative. En réalité toutes les passions sont communicatives. Le moyen le plus évident de les communiquer est d'en partager l'objet. Mais, tout naturellement, les effets physiques de la passion sont déjà un puissant moyen de transmission, exploitables à volonté² : la colère appelle la colère ; le courage du chef prenant lui-même les risques entraîne l'ardeur de ses hommes ; la joie d'un enfant, exprimée par son sourire, fait naître la joie...

1. La psychologie moderne réserve le nom de sentiment aux passions humaines pour en marquer la dépendance de la raison, le nom de passion étant réservé chez l'homme aux sentiments désordonnés. Mais, progressivement, ce sont tous les sentiments qui ont été condamnés, menant l'homme vertueux à rêver de devenir un ange. Une passion, mouvement de l'appétit sensitif, n'a pas de soi de valeur morale, le péché étant dans la volonté.

2. L'art réthorique (ou théâtral) use de ce moyen.

... animal raisonnable

La connaissance de l'homme ne s'arrête pas là. Sa partie animale vient « nourrir » son esprit, intelligence et volonté. Quant à la connaissance, les sens internes fournissent très simplement une image à l'intelligence qui, d'une manière complexe, abstrait de cette image matérielle un concept universel et spirituel. La volonté mise en présence de ce concept est libre de le vouloir ou non.



Seulement, – et c'est là précisément que l'homme est humain et non angélique –, les passions interviennent en amont de l'acte volontaire. En effet les passions « colorent » l'image transmise par les sens à l'intelligence. Ainsi le concept proposé au choix de la volonté est orné de tous les sentiments, orné en quelque sorte de l'avis même du corps. Bien plus, alors même qu'intelligence

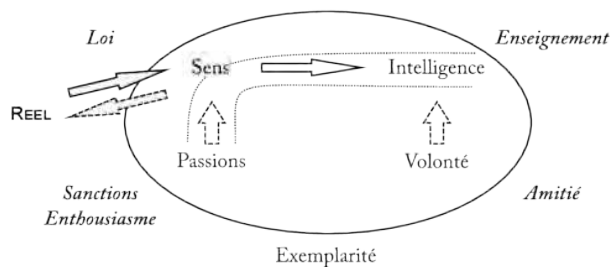
et volonté doivent juger de la vérité et de la bonté de ce qui leur est proposé, le trouble physique lié aux passions vient ternir la lumière de l'intelligence et amortir l'énergie de la volonté. Si les passions sont opposées à la volonté, celle-ci trouve alors en elles un moteur opposé à son dessein. Il faut ou bien retourner ces passions, ou bien faire sans elles, voire contre elles.

Comme notre intention est de faire agir, c'est-à-dire faire poser un acte de volonté, n'oublions jamais que la volonté n'est pas sensible seulement à de froids concepts mais aussi et tout autant aux sentiments. Bien qu'apparemment humiliante, cette situation est absolument convenable et fait même la richesse de l'homme, qui est corps et âme. La situation devient réellement humiliante lorsque la volonté spirituelle se soumet aux passions alors qu'elles se trouvent contraires à l'ordre. C'est le péché. Et la volonté est justement affaiblie par le premier péché, péché de nature avec lequel tout homme vient au monde.

Depuis le péché originel les passions empêchent souvent la volonté de choisir droitement. Mais les passions, qui influent sur le choix volontaire, ont pour rôle de mouvoir le corps et peuvent être contrôlée par la volonté. Pour la volonté vertueuse qui sait les commander, elles sont un moyen puissant et précieux d'agir humainement et fortement.

Récapitulons : l'homme connaît par les sens (et d'ailleurs toute connaissance advient par les sens), de cette connaissance sensible naissent les passions et, d'autre part, la connaissance intellectuelle. Enfin, cette

connaissance intellectuelle, colorée par les sentiments, est soumise à la volonté pour choix libre. Celle-ci peut décider de la vigueur à donner aux actes en jouant des passions.



Les moyens du gouvernement

Une fois ce décor planté, il nous est possible de décrire les divers moyens dont nous disposons pour conduire la volonté d'autrui. Mais la compréhension de ces moyens et leur juste utilisation est mesurée par la juste appréhension de la psychologie humaine, trop rapidement décrite dans la première partie, et qui ne s'acquiert réellement et avec toutes les nuances nécessaires que par l'expérience, c'est-à-dire l'étude de cas concrets.

Le but de tout gouvernement, – et l'éducation ou l'enseignement sont des gouvernements –, est de faire acquérir aux hommes (ou aux enfants) des vertus, en leur faisant répéter des actes. C'est le plus délicat des arts. En présentant des outils aux gouvernants, il ne faudrait pas gommer dans la réalité toutes les nuances, l'humanité nécessaire à un bon gouvernement.

Par souci pédagogique nous récapitulons ces outils en quatre moyens : la loi et la peine, l'enseignement et l'amitié, auxquels s'ajoute l'exemple, et, toujours par souci pédagogique, nous rapportons chacun de ces moyens aux sens, aux passions, à l'intelligence et à la volonté³.

L'exemple

Les animaux les plus doués dressent leurs petits. Une chienne, par exemple, peut transmettre à ses chiots certaines règles. Elle le fera en les mordillant, ce qui correspond à une loi et à une peine.

Cependant tous les animaux transmettent à leurs petits leur propre comportement, tout simplement par l'exemple. En montagne avec un alpiniste, vous imitez ses gestes simplement parce qu'il est du métier. De même pour les animaux qui imitent leurs géniteurs : c'est le meilleur moyen de survivre, sans doute de vivre, probablement de bien vivre. Tout être imite son semblable pour cette raison.

Chez les enfants, quand ils commencent à parler,

se reconnaît très bien cette propension à imiter les grands, propension qui ne cesse d'ailleurs pas avec l'âge mais se déguise seulement.

Tout le monde sait, et voudrait, que l'autorité soit exemplaire. Et pourtant nous oublions tous de l'être nous-mêmes dans la vie de tous les jours : nous demandons à notre enfant de ne pas gromeler, alors que nous nous plaignons sans cesse. Nous luttons contre le caractère colérique de notre enfant et nous le reprenons... avec colère. Nous considérons avec un regard désapprobateur le désordre de sa chambre, alors que nous excusons avec complaisance le désordre de notre bureau ou de notre maison. L'enfant n'obéit pas tout de suite ? Mais sommes-nous à l'heure ? Il est nerveux, mais ne sommes-nous pas toujours tendus ?

L'enfant, ou le subordonné, est toujours un certain reflet du supérieur, qui peut ainsi s'examiner comme dans un miroir. Laisser le temps au temps suffit presque au supérieur ordonné, ponctuel, courtois, franc, dévoué, souriant, détendu etc., pour que chacun de ses subordonnés acquiert ces vertus comme malgré lui, mieux, naturellement.

La loi

La loi⁴ est l'ensemble des règles à respecter pour bien vivre dans la société. L'autorité doit bien noter cette définition car la loi n'est légitime que si elle est ordonnée au bien de la société. On perd de l'autorité à chaque ordre donné pour son bien propre, par exemple gronder un enfant qui fait du bruit uniquement parce que ça nous agace.

Ensuite la loi est une règle, c'est dire qu'elle doit se retrouver identiquement tous les jours, être régulière. C'est dire aussi qu'elle n'a de valeur que si elle est connue.

Mais rappelons encore le véritable but de l'autorité : faire acquérir la vertu. Le but de la loi n'est donc pas tant de faire poser tel ou tel acte, que de faire répéter des actes, unique moyen d'acquérir la vertu⁵. Par conséquent la régularité de la loi prend une nouvelle importance. Il vaut mieux quelques lois souvent pratiquées que de multiples lois ignorées. Le meilleur moyen d'établir l'ordre sera souvent de s'attacher à faire pratiquer les lois les unes après les autres. Une fois que l'une est devenue coutumière à force d'insistance, la deuxième peut être établie sans pour autant créer une ambiance tendue.

Prenons un exemple : le soir les enfants traînent pour chaque chose. Plutôt que de crier sans cesse, il faut commencer par un bout, par exemple le repas : mettre la table tout de suite et rapidement. Ensuite on s'attaquera au reste.

3. Nous disons bien par souci pédagogique : en réalité tous ces moyens s'adresse à une âme, à sa raison, âme et volonté, toujours au travers des sens, presque toujours en jouant sur les passions.

4. Quand nous parlerons de loi, nous entendrons aussi tout ordre particulier donné par le chef.

5. Nous disons bien d'« acquérir » la vertu. Car Dieu peut infuser des vertus.

La punition

L'exemple précédent manifeste une habituelle difficulté : que faire si l'individu ne veut pas s'incliner ? La première réaction est en soi la bonne : punir. De même que la loi, il faut bien noter que la punition est ordonnée au bien commun et ne doit donc jamais être une vengeance personnelle. La punition a un rôle triple quant au bien commun : établir une barrière marquant la loi, rétablir la justice lésée, finalement aider l'individu à bien agir.

En premier lieu la punition est bien une barrière qui complète la loi. La loi indique, fait connaître ce qui doit être fait et c'est pourquoi nous la lions aux sens. La punition, pas même encore infligée, simplement annoncée, donne à cette loi, pour l'instant connaissance inerte, de faire agir. Si bien que juridiquement une loi n'a de valeur que dans la mesure où lui est liée une peine. Inversement, et c'est important pour ne pas braquer les subordonnés, la peine ne peut être infligée que si le sujet connaît la loi, – ou devrait la connaître.

La punition rétablit aussi l'ordre, le bien commun : le sujet, en refusant de se soumettre à la loi, a blessé l'ordre de la société. La punition, hommage de fait à la loi, acceptée ou non par le fautif, répare cet ordre.

Enfin la punition, s'adressant toujours d'une certaine manière aux passions, est évidemment un désagrément pour l'individu. La punition infligée est donc une aide précieuse pour l'individu en vue de sa correction. Ainsi, dans le cas où la punition n'est pas utile pour le bien commun et où le fautif est contrit et n'est pas récidiviste, la punition devenue inutile devra plutôt être remise par miséricorde.

Notre époque préfère employer le terme de sanction, celle-ci pouvant être négative, c'est notre punition, ou positive et c'est la récompense. Bien plus, depuis fort longtemps, les hommes ont constaté avoir de meilleurs résultats avec les animaux en usant d'une méthode positive, uniquement fondée sur la récompense, plutôt qu'avec une méthode négative. Notre époque voudrait, au titre du respect de la dignité humaine, n'employer envers les hommes que cette même méthode positive.

Seulement ils oublient que l'homme et le chien n'ont pas la même destinée. Si le dressage a pour but

d'attacher la bête à son maître, comme à sa fin ultime, le gouvernement cherche à donner à l'homme un bonheur, qui n'est pas dans l'attachement au gouvernement lui-même, mais qui est le résultat de la pratique de la vertu. Or les sanctions, positives ou négatives, agissent principalement sur les passions et en aucun cas ne donnent la vertu. Il est très nécessaire de récompenser afin de faire aimer la vertu, mais la crainte de punir mène à faire aimer la récompense et non la vertu. L'éducation sans punition rend craintif devant l'effort et finalement rend les subordonnés esclaves du soutien sentimental de l'autorité. D'où la faiblesse psychologique de notre époque.

Cependant, il faut user des passions pour faire aimer la vertu. Sans même donner de récompenses, l'enthousiasme, la joie de la vertu, du combat et de l'effort, peuvent se communiquer comme toute passion : en étant exprimée. Comptez le nombre de discours vraiment « gouvernementaux » dans la journée d'une maman. C'est très peu, tandis que son humeur est là toujours. Cette humeur, les passions exprimées, le ton de ses réparties, sont une occasion permanente de véritable gouvernement. C'est ainsi pour tout chef.

Exemple et passions sont les leviers permanents du gouvernement.



L'enseignement

L'enseignement est le troisième moyen de gouverner les hommes. Il est évidemment impossible de traiter pleinement ce sujet dans cet article. Notre but est plutôt de le situer parmi les autres moyens du gouvernement.

Une première erreur classique est de croire que l'enseignement, de longues explications, des sermons moraux, l'instruction morale des masses, suffiraient à faire bien agir. Mais si le lecteur a bien compris que l'homme ne se réduit pas à un cerveau, qu'il est nécessaire d'éduquer sa volonté, ses passions et même ses sens, il sait déjà avec évidence que l'enseignement qui ne s'adresse qu'à l'intelligence ne suffit pas.

Nous donnons ainsi déjà sa place à l'enseignement. Par lui-même il accomplit⁶

6. La culture remplit l'intelligence, sans lui donner la rectitude du jugement. L'intelligence saura bien des choses mais ne goûtera jamais le vrai ni ne fuira l'erreur. L'enseignement au contraire, doit éduquer l'intelligence, lui donner la rectitude du jugement qui lui donnera de se reposer dans la contemplation du vrai, qui est le bonheur ultime de l'homme.

l'intelligence et la rend plus à même de juger du vrai et du bien. Mais un enseignement qui ne s'adresse pas seulement à l'intelligence mais aussi au cœur, c'est-à-dire aux passions et ainsi à la volonté, cet enseignement produira de grands fruits, car il prend l'âme par sa partie la plus haute et lui fait non seulement connaître le vrai mais aussi reconnaître qu'il est bon, c'est-à-dire qu'il lui fait aimer le bien.

C'est ici, croyons-nous, que prennent place surtout les passions positives. Autant la loi doit limiter les méchants et donc s'appuyer sur la punition, autant l'enseignement et toutes les discussions qui forment une grande partie du gouvernement et de l'éducation, doivent être imprégnés d'enthousiasme afin de faire aimer la vertu.

Les gouvernants peuvent prévoir des conférences ou des assemblées où exposer leur doctrine, mais la vie familiale ne peut laisser place à des sermons pesants. Les parents doivent savoir ménager les occasions. D'abord ne pas négliger les conversations de table, ensuite, surtout pour la maman, savoir « perdre » du temps en conversations plus intimes avec ses enfants, surtout à l'âge de l'adolescence.

L'amitié

Une fois de plus rappelons notre but : faire acquérir la vertu. Elle s'acquiert par répétition d'actes bons et nous avons déjà proposé trois moyens de faire poser ces actes : les faire connaître par l'enseignement ou par la loi et inciter à les poser par les sanctions. Ne serait-il pas possible de donner directement la vertu ? Non, Dieu seul peut infuser la vertu (ce sont les vertus surnaturelles). Du moins ne pourrait-on agir directement sur la volonté ? Oui. L'amitié, en liant deux volontés, permet cette action directe sur le cœur de l'homme, bien que Dieu seul puisse y agir de l'intérieur.

Deux âmes sont amies lorsque leurs volontés aiment ensemble le bien des deux. C'est une fusion des actes des volontés qui ne posent plus qu'un seul acte.

Il ne s'agit pas seulement d'un amour réciproque. Par exemple l'épicière et le client ont un amour réciproque mais pas unique, puisque le client aime l'épicière pour sa marchandise tandis que l'amour réciproque est fondé sur l'argent.

L'amitié ne peut donc être fondée que sur des biens participables. Les biens matériels peuvent être usés à deux à la condition d'être partagés. Seuls les biens spirituels sont participables, comme la vertu, la paix, l'ordre, même simplement l'ordre d'une entreprise ou d'une association.

Revenons au cœur de notre sujet. Par l'amitié deux âmes s'unissent dans la volonté d'un même bien. Elle tendent désormais ensemble à ce bien. Nous connaissons bien les effets de l'amitié. L'union fait la force. La présence seule de l'ami entraîne à faire ce qui

lui plaît, non plus vraiment pour soi mais par amour de l'autre. C'est une nouvelle force, pour le bien comme pour le mal.

Lorsqu'un chef ou des parents ont l'amitié de leurs subordonnés, on dit plus simplement qu'ils en ont la confiance, alors l'obéissance devient plus aisée. En effet en agissant comme le demande le supérieur, le subordonné agit selon sa propre volonté qui veut ce que veut son ami, quand bien même ce serait opposé à ses propres passions ou à son intérêt particulier.

Pour conquérir ou conserver cette confiance, cette amitié, il faut que l'individu sente que le chef n'agit jamais pour son bien propre ou celui de tel ou tel mais toujours en vue du bien commun, du bien de tous et donc de chacun. Le chef n'est l'ami de personne en particulier mais le garant de ce bien plus grand que la somme des biens de chacun, le garant du bien du corps qu'il commande.

A contrario, le chef démagogique, qui cherche à capter l'amitié de chacun, perd irrémédiablement son autorité. Attaché au bien de tel aujourd'hui, qui prouve qu'il ne l'abandonnera pas demain pour tel autre ? Qui prouve surtout, puisqu'il n'assume pas son autorité, qu'il veut vraiment le bien d'un-tel, et non pas plutôt un arrangement ?

Conclusion

Le gouvernement (ou l'éducation) ne peut se résumer à l'un ou l'autre de ces quatre moyens. Avant tout, certes, c'est une œuvre d'amitié, puisqu'il consiste à vouloir le bien d'autrui. C'est pourquoi la confiance, réciproque, est indispensable en éducation. Mais cet amour, s'il est vrai, n'aura pas pour but de donner aux âmes un plaisir facile et passager, plaisir livré comme un bien de consommation mais non pas possédé par l'âme, non ! le véritable amour veut donner le véritable bonheur, celui de la volonté ordonnée au bien par la vertu. Ainsi le véritable amour donnera aux âmes un cadre pour leur permettre de s'orienter, cadre qui s'appelle la loi et qui est garanti par les peines. Enfin pour que ce cadre et les vertus soient solides, le chef en fera progressivement comprendre le sens et la portée par l'enseignement.

Les quatre moyens se complètent, se compénètrent, s'appellent et s'équilibrent mutuellement de sorte que le chef ne fasse plus qu'un avec le corps qu'il gouverne. Cette union qui cimenter le corps social, le chef l'exprime par son sourire qui manifeste sa confiance dans son but, sa confiance en lui-même et sa confiance en ses hommes.

Abbé E. de Blois

Henry VIII d'Angleterre, 1991-2047

Quel dommage que le roi d'Angleterre soit né si tôt ! Imaginons sa naissance de nos jours, et consultons l'Encyclopédie Américaine dans son édition de l'année 2096. La traduction est assurée par nos soins. Tous reconnaissent notre compétence en ce domaine.

« Henry naquit à Greenwich en 1991, et mourut à Westminster en 2047. De la dynastie des Tudors, doué au possible, il manifesta une belle précocité intellectuelle, et devint le type accompli du prince cultivé et raffiné de la *Postmodernité*. Fêru de théologie – mais soyons indulgents, passons-lui cette étrange toquade d'un autre âge – parlant aisément le *franglais* par amitié pour ses voisins du continent, il fut également un rappeur très expérimenté. Après son accession au trône, il épousa Catherine d'Aragon, la veuve de son frère : erreur de jeunesse qu'on lui pardonnera. Il aurait pu se contenter d'une application graduelle de la loi morale ! Que n'en avait-il été averti ! Un reste d'éducation de type victorienne avait sans doute rigidifié sa conscience.

A l'origine très attaché à l'Intégrisme, du moins selon une certaine école historique (Cf. *l'Assertio septem sacramentorum*, écrit dans une langue que nous n'arrivons pas à identifier, mais ne serait-ce tout simplement pas une blague de potache ?), il s'en détacha avec bonheur après que les papes de l'époque eurent légitimé avec une miséricorde inlassable ses différentes unions, malgré – l'exactitude scientifique nous oblige à le noter – l'obstination initiale de l'attardé Clément VII, demeuré dans les ténèbres mentales du Moyen-Âge. (Ne le cherchez plus dans notre Encyclopédie, vous ne le trouveriez pas. La présente mise à jour le condamne à un oubli mérité, par suppression de notice.) Mais revenons à notre sujet : grâce au *Motu Proprio* de François I^{er} – le pape, pas le roi de France – Henry, ce passionné de nature, fit annuler en deux temps trois mouvements sa première union dont ne lui était née qu'une fille, l'affreuse catho, Marie Tudor. Il convola donc en justes secondes noces avec celle dont il était déjà épris, Anne Boleyn, la dame d'honneur de l'*ex*, et se proclama dans un élan de grande reconnaissance, le protecteur zélé de l'Église évolutive, toute soucieuse de déférer aux pulsions des hommes de chaque génération, de coller au plus près aux signes des temps



depuis les années soixante du siècle passé. Il ordonna aux catholiques et protestants de pratiquer l'intercommunion, sous peine de disqualification. Tous ou presque s'inclinèrent pour ne pas encourir le ridicule irrémédiable de prétendre détenir la vérité. Les quelques récalcitrants composèrent la *secte leféboriste* et prirent langue avec les amish. Comme Anne Boleyn se permettait quelques *extras* – aux dires de la presse féminine *people* – le roi, par un manque temporaire de tolérance, la fit disparaître pour épouser, sans difficulté mais tour à tour – les esprits répugnant encore par un reste d'ancienne pruderie à l'officialisation de la polygamie – Jeanne Seymour, Anne de Clèves, Catherine Howard (que l'on osa encore par une nouvelle inconséquence accuser d'inconduite – terme désuet s'il en est – mais accusation

entraînant pour la dernière fois dans le Royaume d'Angleterre une conséquence tranchante) et enfin – pris de cours par le temps, semble-t-il, Catherine Parr.

Concluons à la louange du souverain, et pour le donner en exemple aux siècles à venir : malgré quelques réactions déplacées que l'on imputera à sa première formation, mettons à son crédit, qu'il se livra avec un réjouissant entrain à la mise en œuvre des n° 150 à 152 de l'immortelle Exhortation post-synodale *Amoris Laetitia*, du non moins immortel François I^{er}, élevant enfin, après vingt siècles d'absurde et criminel rigorisme papiste, l'érotisme au rang de vertu cardinale. Depuis – vous le savez – pour faciliter à tout jamais les manifestations ô combien légitimes de ce que nos pauvres aïeux fanatiques appelaient dévergondage, l'institution du mariage a été rangée au rang des vieilles lunes et abolie en la dissolvant dans le mariage pour tous. De l'exigence, *pour tous*, à l'interdiction, *pour personne*, il n'a guère fallu attendre. L'un préparait l'autre. On se le disait entre initiés, mais dès qu'un curieux le découvrirait, le bouclier était brandi, on criait avec succès au complotisme.

Après la promulgation des nouvelles procédures de canonisation par François II, Henry, après un juste discernement, laissé au jugement de sa dernière épouse soulagée de ne pas avoir à craindre le sort des précédentes Catherine, fut proclamé saint avant même qu'il ait rendu son dernier soupir : une première !

Pie XII versus François

Reprenons librement, de manière abrégée, et sous forme de quelques questions et réponses, l'enseignement dispensé par le pape Pie XII dans la Salle des Bénédiction, le 18 avril 1952, aux participants du congrès qui réunissait les membres de la « fédération mondiale des Jeunesses féminines catholiques ». Il se fait l'écho de l'Évangile et de la Tradition. Il nous prémunit contre l'essai de révolution, d'adoption subreptice de « la morale de situation » dont nous sommes aujourd'hui les témoins affligés et contre lequel nous nous dressons de toutes nos forces en nous rattachant à la doctrine du Magistère de toujours. Comprenez-le bien, ce n'est pas notre opinion, notre point de vue que le pape François remet en cause, mais la vérité même de l'ordre moral naturel et surnaturel ! Rien de moins. Si nous ne criions pas, les pierres le feraient !

Quel est le signe distinctif de la « morale de situation » ?

Le signe distinctif de cette prétendue morale est qu'elle ne se fonde pas sur les lois morales universelles comme les Dix Commandements, mais sur les circonstances concrètes dans lesquelles on devrait agir selon le jugement de sa conscience individuelle. Ce jugement ne saurait – dit-elle – être commandé par les principes et les lois universelles.

Cette prétendue morale est éminemment individuelle. Dans la détermination de conscience, l'homme singulier se rencontrerait immédiatement avec Dieu et se déciderait devant lui, sans l'intervention d'aucune loi, d'aucune autorité, d'aucune communauté, d'aucun culte ou confession. Ici, il y aurait seulement le *je* de l'homme et le *Je* de Dieu. Vue ainsi, la décision de conscience serait un risque personnel, selon la connaissance et l'évaluation propre, en toute sincérité devant Dieu. Ces deux choses, l'intention et la réponse sincère, seraient cela seul que Dieu considère. L'action ne lui importerait pas. De sorte que la réponse pourrait être d'échanger la foi catholique contre d'autres principes, de divorcer, d'interrompre la gestation, de refuser l'obéissance à l'autorité compétente dans la famille, dans l'Église, dans l'État, et ainsi de suite.

Qu'oppose l'Église à cette prétendue morale ?

Trois considérations :

1) Nous concédons que Dieu veut premièrement et toujours l'intention droite, mais celle-ci ne suffit pas.

2) Il n'est pas permis de faire le mal afin qu'en résulte un bien (Cf. Rom.3,8)

3) Il y a des situations, dans lesquelles tout homme, et spécialement le chrétien, ne saurait ignorer qu'il doit sacrifier tout, même la vie pour sauver son âme. Tous les martyrs le rappellent. Maria Goretti et des milliers d'autres, hommes et femmes, que l'Église vénère, auraient-ils donc, contre « la situation », inutilement ou même à tort encouru la mort sanglante ? Non certes, et ils sont, dans leur sang, les témoins les plus exprès de la vérité, contre la nouvelle morale.



À l'inverse, sur quoi se fonde la morale catholique ?

La morale catholique se fonde sur la connaissance des vérités essentielles et de leurs relations. Ainsi fait saint Paul au sujet de la religion comme telle, soit chrétienne, soit antérieure au christianisme. A partir de la création, dit l'Apôtre, l'homme entrevoit et saisit en quelque sorte le Créateur, sa puissance éternelle et sa divinité, et cela avec une telle évidence, qu'il se sait et se sent obligé de reconnaître Dieu et de lui rendre un culte, de sorte que négliger ce culte ou le pervertir dans l'idolâtrie est gravement coupable, pour tous et dans tous les temps.

Qu'en pensent les tenants de la nouvelle morale ?

Quand ils se disent catholiques, ils ne nient pas purement et simplement les concepts et les principes moraux généraux, mais ils les déplacent du centre vers la périphérie. Il peut arriver souvent – disent-ils – que la décision de la conscience leur corresponde. Mais ces principes moraux ne sont pas une collection de prémisses, desquelles la conscience tirerait des conséquences logiques pour les cas particuliers qui se présentent. Non, au centre se trouve le bien qu'il faut actuer ou conserver en sa valeur individuelle. Par exemple, dans le domaine de la foi, si la conscience sérieusement formée décidait que l'abandon de la religion catholique et l'adhésion à une autre confession mène plus près de Dieu, cette démarche se

trouverait justifiée. Ou encore, dans le domaine de la moralité, le don corporel entre jeunes gens, serait admissible dans la mesure où la conscience sérieusement formée déciderait qu'à raison de la sincère inclination mutuelle les privautés conviennent à la situation, les valeurs de personnalité pouvant se servir alors des valeurs inférieures du corps et des sens. Ou encore, dans le même domaine de la moralité, les époux, selon les exigences de la situation concrète, pourraient rendre directement impossible la procréation au profit des valeurs de personnalité. La conscience passerait donc avant la loi !

Quel jugement devons-nous porter sur cette nouvelle morale ?

Sous cette forme expresse, la morale nouvelle est tellement en dehors de la foi et des principes catholiques, que même un enfant, s'il sait son catéchisme, s'en rendra compte et le sentira. Il n'est pas difficile de reconnaître comment le nouveau système moral, dérive de l'*existentialisme*, qui ou bien fait abstraction de Dieu, ou bien simplement le nie, et en tout cas remet l'homme entre ses propres mains. Il peut se faire que les conditions présentes aient induit à tenter de transplanter cette morale nouvelle sur le terrain catholique, mais une telle tentative ne pourra jamais réussir.

Mais comment la loi morale, qui est universelle, peut-elle suffire et même contraindre dans un cas singulier ?

Elle le peut et elle le fait, parce que justement, à cause de son universalité, la loi morale comprend nécessairement et intentionnellement tous les cas particuliers. D'ailleurs, dans des cas très nombreux, elle le fait avec une logique si concluante, que même la conscience du simple fidèle voit immédiatement et avec pleine certitude la décision à prendre. Cela vaut spécialement des obligations négatives de la loi morale, de celles qui exigent un *ne-pas-faire*, un *laisser-de-côté*, mais nullement de celles-là seulement. Les obligations fondamentales de la loi chrétienne, pour autant qu'elles excèdent celles de la loi naturelle, se fondent sur l'essence de l'ordre surnaturel constitué par le divin Rédempteur. Des rapports entre l'homme et Dieu, entre l'homme et l'homme, entre les parents et les enfants, entre les conjoints, des rapports essentiels de communauté dans la famille, dans l'Église, dans l'État, il résulte, entre autres choses, que la haine de Dieu, le blasphème, l'idolâtrie, la défection de la vraie foi, la négation de la foi, le parjure, l'homicide, le faux témoignage, la calomnie, l'adultère et la fornication, l'abus du mariage, le péché solitaire, le vol et la rapine, la soustraction de ce qui est nécessaire à la vie, la frustration du juste salaire, l'accaparement des vivres de première nécessité et l'augmentation injustifiée des prix, la banqueroute

frauduleuse, les manœuvres et les spéculations injustes, tout cela est gravement interdit par le Législateur divin. Il n'y a pas à examiner. Quelle que soit la situation individuelle, il n'y a d'autre issue que d'obéir.

Mais que faire dans le cas où il n'y a pas de normes absolument obligatoires pour régler le cas particulier ?

Il faut procéder alors à un examen attentif des circonstances puis décider quelles normes sont à appliquer en l'occurrence et de quelle manière. La morale catholique a toujours et abondamment traité ce problème de la formation de la conscience. Qu'il suffise de citer les exposés non dépassés de saint Thomas sur la vertu cardinale de prudence et les vertus qui s'y rattachent. Il suffit donc au moraliste moderne de continuer dans la même ligne, s'il veut approfondir de nouveaux problèmes.

Toute saine éducation vise à rendre l'éducateur peu à peu inutile et l'éduqué indépendant dans de justes limites. Son but est, comme le dit l'Apôtre, « l'homme parfait, à la mesure de la plénitude d'âge du Christ » (Cf. Eph. 4,13), l'homme majeur donc, qui a aussi le courage de la responsabilité. Il faut seulement que cette maturité se situe au juste plan ! Jésus-Christ reste le Seigneur, le Chef et la Maître de chaque homme individuel, de tout âge et de tout état, par le moyen de son Église dans laquelle il continue d'agir.

Que conclure ?

Jésus-Christ restant le Seigneur, le Chef et le Maître de chaque homme individuel, de tout âge et de tout état, par le moyen de son Église, en laquelle il continue d'agir, le chrétien doit assumer la grave et grande fonction de faire valoir dans sa vie personnelle, dans sa vie professionnelle, et dans la vie sociale et publique, autant qu'il dépend de lui, la vérité, l'esprit et la loi du Christ. C'est cela la morale catholique. Elle laisse un vaste champ libre à l'initiative et à la responsabilité personnelle du chrétien.

Les dangers pour la foi de notre jeunesse sont aujourd'hui extrêmement nombreux, mais peu de ces dangers sont aussi grands et aussi lourds de conséquences que ceux de « la nouvelle morale » car elle corrompt la source même de la moralité.

Pour tenir dans cette tempête, la foi de la jeunesse doit être une foi priante, et notre jeunesse elle-même doit être fière de sa foi et accepter qu'il en coûte quelque chose. Aussi doit-elle s'accoutumer dès la première enfance à faire des sacrifices pour sa foi, à marcher devant Dieu en droiture de conscience, à révéler ce que Dieu ordonne. Elle croîtra alors comme d'elle-même dans la charité.

Saint Louis-Marie Grignion de Montfort et la Vendée

Le tricentenaire de la mort de saint Louis-Marie est pour nous l'occasion de revenir sur quelques-uns des multiples fruits qu'il a semés ici-bas. Parmi ceux-ci, on a souvent évoqué l'héroïque épopée de la Vendée militaire. Qu'en est-il en réalité ?

Évitons tout d'abord un anachronisme. Saint Louis-Marie n'a pas connu la « Vendée » dont nous parlons. Ce territoire est une fabrication de la Révolution, qui supprima en 1790 les anciennes provinces de France (en l'occurrence le Poitou), au profit de nouveaux départements dont les noms s'inspiraient davantage de la géographie (la Vendée est une rivière coulant à Fontenay). On raconte que ce département devait initialement imiter son voisin dénommé les Deux-Sèvres (en raison de la Sèvre Nantaise et de la Sèvre Niortaise), et s'appeler les Deux-Lays. Mais ce nom fut vite abandonné, pour éviter toute confusion avec deux des représentants de cette région, doués d'un physique quelque peu disgracieux... Notons aussi que la Vendée militaire ne s'identifie pas pleinement avec le département du même nom. Cette région insurgée ne le couvre qu'en partie, pour embrasser le nord des Deux-Sèvres (avec la Rochejacquelein et Lescure), le sud du Maine-et-Loire (les Mauges, pays de Cathelineau, de d'Elbée et de Bonchamps), ainsi qu'une partie de la Loire-Atlantique (territoire des gars de Charette).

Saint Louis-Marie a cependant évangélisé ce pays. Ses missions, souvent décriées par divers évêques (n'oublions que l'on était alors en pleine crise janséniste), furent courageusement soutenues par l'évêque de la Rochelle, Mgr de Champflour, et celui de Luçon, Mgr Salgues de Lescure (de la famille du futur général vendéen). Le Père de Montfort est mort en pleine mission à Saint-Laurent-Sur-Sèvre (diocèse de La Rochelle), non loin de Cholet, en plein coeur du futur pays insurgé. Entre sa mort, survenue le 28 avril 1716, et l'insurrection vendéenne (12 mars 1793), on compte

à peu près la durée de vie d'un homme à cette époque. Autant dire que ce ne sont pas les fidèles du saint qui prendront les armes, mais bien plutôt leurs enfants et petits-enfants.

Cette guerre, il l'avait prédite. Alors qu'il érigeait une croix de mission à Bressuire, notre saint adressa ces paroles que la tradition orale a pieusement conservées : « Mes frères, un jour, Dieu, pour punir les méchants, enverra dans ces quartiers une terrible guerre. Le sang sera versé. Les hommes se tueront entre eux ; tout le pays sera renversé. Cela arrivera quand ma croix sera couverte de mousse. »

Mais le Père de Montfort ne s'est pas borné à prédire cette sublime épopée : il en a été l'âme, par son enseignement et ses œuvres.

Par son enseignement. Si on considère souvent saint Louis-Marie comme l'apôtre de la dévotion mariale, on oublie un peu facilement les exigences qu'implique cette dévotion. Car se consacrer à Marie, c'est mener une vie profondément chrétienne de guerre incessante au démon et au péché. Notre missionnaire prêchait à temps et à contre-temps l'opposition radicale entre le monde et Notre-Seigneur, entre le mondain et le vrai chrétien. Il aimait à faire renouveler, au cours de ses missions, les promesses du baptême, où le chrétien renonce au démon, à ses pompes et à ses œuvres, pour s'attacher indéfectiblement à Notre-Seigneur. Et cela ne restait pas lettre morte dans la bouche du saint. Il s'est attiré les foudres des libertins et des chrétiens médiocres, à force de flétrir les modes et les mœurs mondaines, avec lesquelles il ne souffrait pas de compromis. Il prêchait un christianisme de sainteté, et non de diplomatie confortable. Il forgeait des âmes de héros, et non des esprits tièdes. Pour contrecarrer une prudence toute humaine et la sagesse mondaine, il prêchait la Croix, folie pour le monde, mais véritable Sagesse aux yeux de Dieu. Il donnait ainsi l'antidote aux prétendues Lumières,



apprenant aux fidèles à aimer la Croix de Jésus en la portant généreusement à sa suite. « La Sagesse, c'est la croix, la croix, c'est la Sagesse » aimait-il à répéter. Mais sachant combien cela coûte à notre pauvre nature, le Père de Montfort, en authentique chrétien et grand pédagogue, a donné à ses fidèles le secret de cet héroïsme : la parfaite dévotion à Marie, qui consiste à renoncer totalement à soi-même, et à se consacrer à Elle en qualité d'esclave de Notre-Seigneur : on est aux antipodes de la prétendue liberté révolutionnaire. Cet enseignement, saint Louis-Marie ne se contentera pas de le prêcher en parole : toute sa vie de renoncements et de mortifications, de prière et de vertu sera le plus bel exemple de sainteté qui enthousiasmera les âmes et les entraînera à la suite de Jésus. Contre les jansénistes, il avait réussi à inculquer un profond amour de Notre-Seigneur (et spécialement du Sacré-Coeur), par la vraie dévotion à Marie et un recours confiant aux sacrements. C'était prêcher une véritable vie chrétienne, et non un code froid et stérile plaqué à une vie mondaine et dissolue. Il n'en fallait pas moins pour conduire les âmes à l'héroïsme auquel le bon Dieu les appellera sous la Révolution.

Par ses œuvres. Saint Louis-Marie, en bon psychologue, connaissait la fragilité humaine, et savait combien il est rapide d'oublier les plus ferventes résolutions... Aussi, afin d'enraciner dans les âmes les habitudes de vie chrétienne retrouvées à la mission, il fondera des confréries de Pénitents et, surtout, il enrôlera un grand nombre d'âmes dans la Confrérie du Rosaire, suppliant que l'on récite cette « divine prière » (comme il aimait à l'appeler), quotidiennement et en commun. Et pour assurer cette persévérance, notre saint missionnaire s'entoura de collaborateurs qui perpétuèrent ses missions dans la région, et que l'on connaissait sous le nom de Muletins (du Père Mulet, premier successeur de saint Louis-Marie). Ils rayonnaient depuis Saint-Laurent-sur-Sèvre, où s'était aussi installée l'autre Congrégation qu'il avait fondée, la Communauté des Filles de la Sagesse, religieuses toutes données aux œuvres de miséricorde spirituelles et temporelles. C'est ainsi que son gigantesque travail de sanctification fut maintenu et transmis aux générations suivantes, pour en faire des Géants de l'héroïsme et de la sainteté.

Les révolutionnaires eux-mêmes reconnaîtront la part prépondérante des Muletins dans la résistance vendéenne. Saint-Laurent-sur-Sèvre était déclaré le « foyer de peste publique » d'où s'écoulait le fanatisme de la région. Le général Dumouriez en rendait compte en 1791 : « Les missionnaires de Saint-Laurent sont dangereux... Il serait bon de détruire leur chef-lieu de Saint-Laurent ». En effet,

les missionnaires étaient réfractaires à la Constitution civile du clergé, et n'hésitaient pas à le faire savoir... Plusieurs d'entre eux mourront martyrs, comme à La Rochelle où on leur arrachera « cette langue qui a fanatisé tant de peuples ». Lorsque l'insurrection éclatera, c'est à Saint-Laurent-sur-Sèvre que se tiendra l'hôpital militaire, où seront soignés tous les soldats, Bleus comme Blancs, sous la maternelle et bienveillante sollicitude des Filles de la Sagesse. Pour ces diverses raisons, Saint-Laurent-sur-Sèvre mérita le surnom de « ville sainte de la Vendée ».

Le moment venu, les Vendéens se rappelleront qu'une véritable vie chrétienne ne souffre pas de compromis avec le monde, et que rien ne peut prétendre leur arracher du cœur cet amour qu'ils ont pour leur sainte religion. Ils iront au combat le chapelet à la main. Pour tout uniforme (à part les soldats de Bonchamps), un scapulaire portant l'image du Sacré-Coeur surmonté d'une croix, encadré des noms de Jésus et de Marie. S'ils ont su se battre en héros, c'est qu'on leur en avait donné les moyens. Les femmes et les enfants n'étaient pas de reste. Nombreux sont les récits relatant l'exécution des victimes vendéennes au son des cantiques du Père de Montfort. Aux Lucs-sur-Boulogne, on retrouva sur les corps des villageois massacrés et ensevelis sous les décombres de l'église, des scapulaires du Sacré-Coeur et des chapelets : ils étaient morts les armes à la main.

Et si l'on n'est pas encore convaincu de cette influence bénéfique du Père de Montfort, allons à Montbernage. Ce faubourg de Poitiers n'était point un exemple en 1705 : aux dires du biographe de saint Louis-Marie, le Père Le Crom, on y vivait dans une profonde ignorance des vérités chrétiennes, voire dans la haine du prêtre. En quelques semaines, la paroisse fut convertie, et pour longtemps. C'est surtout là qu'un prêtre réfractaire, le Père Coudrin, saura trouver des âmes de confiance en pleine terreur révolutionnaire.

Pour conclure, on ne peut que constater le rôle indéniable qu'eut saint Louis-Marie dans la préparation des Vendéens au martyre. Ce sacrifice héroïque de nos ancêtres dans la Foi ne fut pas vain. Face à la décadence révolutionnaire, il fut une démonstration de devoir chrétien et d'honneur (connaît-on encore ce mot ?). Il fut aussi fécond pour les générations futures, puisque leur épopée obligea Napoléon à rétablir le culte en France. Ces fidèles nous ont transmis la Foi qu'ils ont fidèlement maintenue, au prix de leur vie. Saurons-nous faire de même ?

Abbé R. d'Abbadie